

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY

SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°98 - 12/01/2021

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture

Dans le Morbihan

Déplacement ministériel de Jean-Yves LE DRIAN et Clément BEAUNE



Avec les élus du territoire et notamment Fabrice LOHER, Maire de Lorient et Président de Lorient Agglomération, Jacques LE NAY a participé le 4 janvier à la visite de Jean Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères et Clément BEAUNE, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes. Le premier sujet abordé a été le BREXIT ainsi que l'accord entre l'UE et les autorités britanniques à travers un temps d'échanges avec les professionnels de la pêche. Lorient est le premier port de pêche français avec 103 navires et une production de 26 514 tonnes, les produits phares étant bien évidemment le merlu, la langoustine, la julienne, le

lieu noir et la lotte. Le Morbihan compte au total 290 navires et 1026 marins pêcheurs. Le deuxième temps de cette journée a été consacré au plan de relance, avec la visite de l'entreprise de textile Le Minor située à GUIDEL et Lydall Performance Materials située à MELRAND, spécialiste des filtres et isolants pour les blocs opératoires.

Rendez-vous avec le nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques



Après leurs présentations respectives, Philippe MERLE a procédé avec Jacques LE NAY à un tour d'horizon de l'actualité relative à cette administration qu'il dirige depuis le 23 novembre dernier :

Au-delà de la crise sanitaire, les conséquences économiques et sociales de la pandémie sont au cœur des préoccupations de la direction générale des finances publiques. L'ampleur des aides versées nécessite de s'assurer, notamment avec les élus du territoire, qu'elles soient véritablement ciblées sur les secteurs les plus fragilisés.

La territorialisation de l'action publique a fait l'objet de la seconde partie de cet entretien, avec le déploiement des Maisons France Service et des permanences assurées dans ce cadre par les services fiscaux, notamment auprès des particuliers. Jacques LE NAY a rappelé la nécessité absolue d'éviter le décrochage de certains territoires et de certains publics face à la dématérialisation des procédures accélérées par la crise, dans des zones où les difficultés de connexion sont une réalité. En ce sens, la DDFIP rappelle les missions désormais confiées aux buralistes et le travail réalisé en partenariat avec les élus locaux pour décider des bonnes implantations de ces nouvelles structures.

Au Sénat

Retour sur les questions écrites et les réponses apportées par le Gouvernement

Cette période de suspension parlementaire est l'occasion de



revenir sur les réponses écrites apportées au cours du dernier trimestre. En effet, tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement. Ce dernier dispose d'un délai de deux mois pour répondre, après vérification du respect des critères de recevabilité de la question. Les réponses transmises au Sénat par le Secrétariat général du Gouvernement et la liste de rappel des questions restées sans réponses depuis plus de deux mois sont également publiées au Journal officiel.

Transports express régionaux



Jacques LE NAY a attiré l'attention du Ministère chargé des Transports sur le fonctionnement des TER, pour renforcer les prérogatives des régions dans la gestion des lignes ferroviaires, que ce soit sur les modalités de transfert de propriété et de gestion, et sur la définition du niveau de contributions des clients.

Retrouvez le texte de ces deux questions et les réponses correspondantes :

[TER Modalités de gestion](#)

[TER Contribution clients](#)

Manque de transparence du marché funéraire



Jacques LE NAY a attiré l'attention du Ministère de l'Intérieur sur les dysfonctionnements de ce marché révélés par l'association UFC-que choisir et lui a demandé de préciser les mesures existantes pour protéger le consommateur face à certaines pratiques commerciales abusives en terme de prix.

Retrouvez le texte de la question et de la réponse :

[Question n°13065 et réponse du Gouvernement](#)



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 42

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires Virginie GUIEAU – Tél : 06 28 61 59 39 Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter , [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés